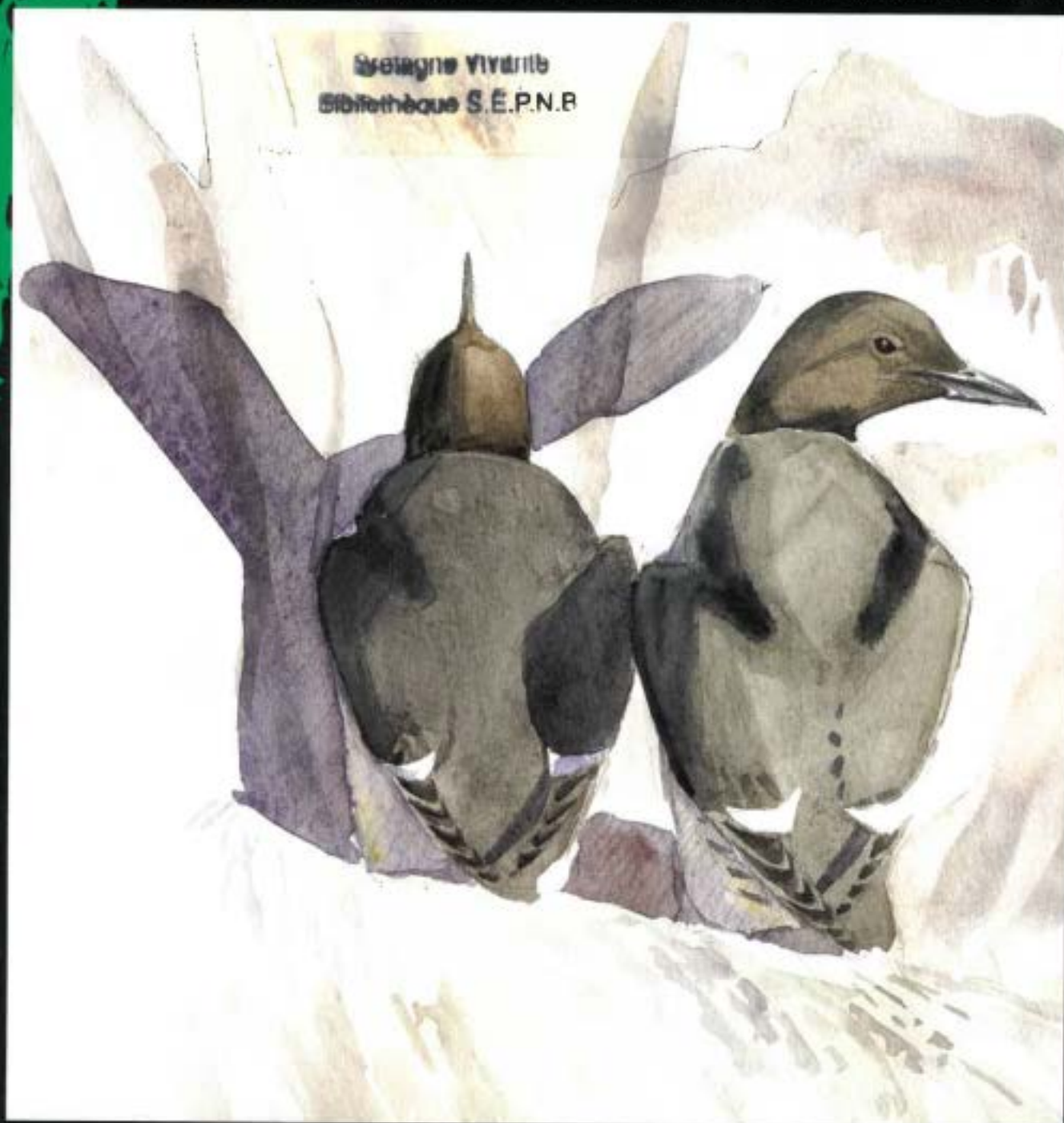


BRETAGNE *Vivante*

Érika : quelques vérités / Lettres de démotivation / Solaire / Animations d'été / Vos économies travaillent pour la nature / Nébries des sables, damiers de la succise et chauves-souris



La France fait un grand pas en arrière

Entre Noël et le Nouvel An, le Journal officiel a publié quatre arrêtés relatifs à la protection des espèces de mammifères, reptiles et batraciens, insectes et mollusques.

Contrairement à ce que le titre pouvait laisser entendre et à l'introduction du si sympathique muscardin dans la liste, ces textes font reculer la protection des espèces d'environ 25 ans.

La protection totale (sauf dérogations à objectif scientifique) instaurée en 1981 a vécu. Ainsi, pour ne citer que le cas des mammifères, les captures et les destructions deviennent possibles :

- Dans l'intérêt de la protection de la faune et de la flore sauvages et de la conservation des habitats naturels.
- Pour prévenir des dommages importants, notamment aux cultures, à l'élevage, aux forêts, aux pêcheries, aux eaux et à d'autres formes de propriétés.
- Dans l'intérêt de la santé et de la sécurité publiques, et de la sécurité aérienne.
- Pour d'autres raisons impératives d'intérêt public majeur. Des mesures compensatoires ayant des conséquences bénéfiques pour les espèces concernées sont alors exigées du demandeur de la dérogation. Si l'écologie des espèces le nécessite, la mise en oeuvre de cette dérogation est conditionnée par la réalisation préalable de certaines de ces mesures compensatoires.
- À des fins de recherche et d'éducation, de repeuplement et de réintroduction de ces espèces et pour des opérations de reproduction nécessaires à ces fins, y compris la propagation artificielle des plantes, ainsi que pour l'élevage se rapportant à ces actions.

Comme le souligne la Lettre N° 20 d'Action Nature (actionnature@tiscali.fr), « (...) lorsqu'une espèce posera des problèmes, on pourra maintenant la détruire ou la capturer, ce qu'on ne pouvait pas faire avant. Tous les ingénieurs du Génie rural et des Eaux et forêts, et ceux des Ponts et chaussées, qui depuis vingt ans demandaient une telle mesure, ont dû sabler le champagne ! Et puis, pour faire bonne mesure, ce sont les préfets qui délivreront les dérogations (sauf pour quatre espèces de mammifères). Certes, le texte est conforme à la directive communautaire «Habitats», mais jusqu'ici, la France avait des «mesures plus strictes» que cette directive et, en s'alignant sur le minimum requis, elle recule très exactement de vingt-trois ans. Si ce type d'arrêté avait existé plus tôt, le pique prune, coléoptère protégé, n'aurait pas bloqué longtemps l'autoroute A28 ! »

Nous devons donc être très vigilants sur les conséquences de cette nouvelle formulation : il est rare que les hommes inventent une nouvelle arme pour ne pas s'en servir...■

Petite annonce

« Association régionale de protection de la nature cherche bénévoles pour chantiers débroussaillage, études et inventaires naturalistes, secrétariat d'édition, comités de suivi, commissions administratives, mise sous pli, encadrement salariés, actions en justice, veille écologique, conseil d'administration, rédaction d'articles, recherche de financements publics et privés, pacification locale, missions nationales et internationales, dépouillement d'archives, encadrement de stagiaires, conseil aux collectivités, maintenance informatique, opérations de gestion des milieux et des flux financiers. Une expérience dans l'un ou l'autre domaine serait appréciée mais n'est pas indispensable et peut s'acquérir par formation en interne. Âge indifférent. Horaires généralement libres. Enrichissement personnel garanti au plan de l'expérience humaine. »

Voilà une annonce qui pourrait figurer en permanence sur le site Web <http://bretagne-vivante.asso.fr/>. Certains y verraient peut-être le risque de répondre gentiment ainsi aux attentes de l'État qui nous demande de faire toujours plus avec moins de moyens. D'autres pourraient s'inquiéter d'une concurrence sauvage à la création d'emplois déjà si rares dans le domaine de l'environnement.

On fera simplement remarquer qu'il est dans l'esprit associatif de ne pas tout attendre de l'État et qu'il est bon que les citoyens constituent par leur engagement d'utiles contre-pouvoirs et des « forces d'interventions rapides » qui n'ont pas leur égal sur le terrain de la protection de la nature. Quant à l'emploi, on peut être certain que plus une association aura des adhérents actifs, plus elle sera en mesure d'embaucher et de bien utiliser des salariés spécialisés.

Beaucoup des crises que nous avons traversées ont eu pour cause profonde un déficit de bénévoles, et le chiffre de 61 828 heures (37 équivalents temps plein) de bénévolat valorisé qui apparaît dans le rapport du Commissaire aux comptes pour l'année 2004 ne doit pas faire illusion : nous n'avons pas encore les moyens de nos ambitions. Nos ambitions ? — préserver un petit bout de la planète et un peu plus si possible.

François de Beaulieu
Secrétaire général de Bretagne Vivante-SEPNB

- p. 2 > Action Biodiversité
- p. 3 > Editorial Petite annonce
- p. 4 > Enquête Les chauves-souris...
- p. 7 > Pollution Il y a cinq ans
- p. 12-14 > D'ici et d'ailleurs Brèves
- p. 15 > Découvrir Les couleurs du temps
- p. 16 > Enquête La nébrie des sables
- p. 17 > Enquête Le damier de la succise
- p. 18 > Gagner Solaire, pas cher !
- p. 19 > Gagner Produit bancaire solidaire
- p. 20-21 > Emploi et nature Lettre de démotivation
- p. 22-23 > Découvrir Animations été 2005
- p. 24 > Paradoxes L'industrie du mensonge

Bretagne Vivante-SEPNB
François de Beaulieu
Arnaud Le Houédec
Bernard Cadieu
Bretagne Vivante-SEPNB
Damien Vedreune
Gérard Tiberghien
Manu Holder
François de Beaulieu
Bretagne Vivante-SEPNB
François de Beaulieu
Bretagne Vivante-SEPNB
Fabrice Nicolaro

Bretagne Vivante-SEPNB est une association reconnue d'utilité publique fondée en 1959. Elle a joué un rôle précurseur à une époque où la protection de la nature n'était pas encore dans toutes les têtes. Son action s'est élargie à l'ensemble des problématiques environnementales. Agissant sur les cinq départements de la Bretagne historique, elle tire sa force de 5000 adhérents et gère plus de 95 sites protégés dont 5 Réserves naturelles d'Etat.

Directeur de la publication, François de Beaulieu.
Bretagne Vivante-SEPNB, 186 rue Anatole France,
BP 63121 - 29231 Brest Cedex 3, France
Tél. : (+33) (0)2 98 49 07 18 Fax : (+33) (0)2 98 49 95 80
Courriel : bretagne-vivante@bretagne-vivante.asso.fr
Site : www.bretagne-vivante.asso.fr

Tous nos meilleurs remerciements à tous les médiateurs et iconographes bénévoles, à Sylvain Leprieux pour l'illustration de la première de couverture, Olivier Boret et Fabrice Nicolaro pour la quatrième de couverture et à M. Roumier pour sa participation active à la correction.
Secrétariat d'édition : Anne Moutard - Maquette : Bernadette Coléno et Solène Le Gené, 18 rue J. Guesde 29200 Brest - Impression : BNM - Brest N° ISSN 1605-4146
Tirage : 5 400 exemplaires

Enquête chauves-souris

aux Marches de Bretagne

Arnaud Le Houédec

Conservateur bénévole à Bretagne Vivante-SEPNB

Contraint 2004, entre Rennes et Fougères, la ville de Saint-Aubin-du-Cormier fut le théâtre d'une série d'investigations au dénouement tout à fait insolite.

Merci à tous les partenaires et participants.

Une longue histoire

Saint-Aubin-du-Cormier, témoin de l'affrontement passé pour la défense des Marches de Bretagne, brandit encore son donjon à demi détruit, vestige de la bataille entre Bretons et Français («La Rencontre» 1488). Cet événement fait ainsi la renommée de la commune.

Mais plus récemment, c'est dans les guérites encore intactes de ce château que Guy-Luc Choquené fera ses premières armes chiroptérologiques.

Par la suite, le suivi des chauves-souris en hibernation ainsi que les nuits d'observation de ces mammifères sur les massifs forestiers proches (Rennes, Liffré, Saint-Aubin-du-Cormier et Fougères) témoigneront dans ce secteur d'une activité grandissante dans l'étude des chauves-souris.

En quinze ans, dix-sept espèces ont pu y être recensées. Parmi elles, le murin à oreilles échancrées deviendra l'emblème et le fil conducteur des prospections.

Une espèce rare

Comme son nom l'indique, les oreilles de *Myotis emarginatus* font apparaître un décrochement qui dessine un angle droit caractéristique.

Le murin à oreilles échancrées est une espèce d'intérêt communautaire, classée en Annexe II de la Directive Habitats Faune et Flore, et pour laquelle des mesures de conservation sont nécessaires au maintien de ses populations en Europe, particulièrement dans la partie occidentale de notre continent qui constitue la limite Nord de son aire de répartition. Dans notre région, sa présence se limite à quelques noyaux de population dont l'étude et la protection méritent une attention toute particulière.

des greniers les plus intéressants, aucune nouvelle colonie n'a malheureusement pu être découverte, et notre fameux murin à oreilles échancrées restait aux abonnés absents.

Une surprise «taille XL»

Afin d'éclaircir le mystère et de connaître enfin l'emplacement, l'effectif et les conditions de pérennité de la colonie soupçonnée de murins à oreilles échancrées, une opération de radio-localisation est engagée. La mise en place temporaire d'un petit émetteur sur une femelle interceptée sur sa route de chasse devait permettre, à son retour au gîte, de situer précisément la colonie.

Le 6 juillet 2004, la quasi-totalité des chiroptérologues de Bretagne Vivante-SEPNB est réunie, équipée des filets et du matériel télémétrique nécessaires. Placés sur la route de vol, dans un bois jouxtant le château, les spécialistes capturent très rapidement trois femelles allaitantes et effectuent avec succès la pose de l'émetteur sur l'une d'elles. Le pistage commence.

Au lever du jour, le murin à oreilles échancrées est détecté, regagnant probablement son abri. Le signal est alors suivi et conduit près de l'église.

Jour après jour, le signal est présent, mais aucune chauve-souris n'est observée sortant de l'église, malgré des conditions météo tout à fait favorables.



Jacques Ros commence le pistage des murins appareillés.

les élèves de la section Gestion de la faune sauvage) initiait avec l'appui de Bretagne Vivante-SEPNB un programme d'actions généralisé à l'ensemble des chauves-souris, comme la pose de «nichoirs» pour l'étude des espèces forestières et migratrices, l'information dans le bulletin municipal, ou encore la mise en place d'un numéro d'appel en mairie. Une opération «porte-à-porte» était également orchestrée pour la sensibilisation des habitants et pour une prospection des gîtes potentiels en milieu bâti, notamment pour le murin à oreilles échancrées.

Sur 199 foyers contactés, soixante-quinze ont accepté de répondre au questionnaire.

Sur cette base, il est rassurant de constater que 80 % de ces personnes pensent que les chauves-souris sont «utiles» ou intéressantes, que 74 % savent qu'elles se nourrissent d'insectes.



Chiroptérologues de Bretagne Vivante-SEPNB effectuant la pose d'émetteur sur un murin à oreilles échancrées.

89 % de ces mêmes personnes pensent que les chauves-souris n'occasionnent pas de dégâts sur les constructions et bâtiments et elles sont la moitié à connaître les causes principales de disparition des chiroptères.

80 % des Saint-Aubinois sondés ont vu des chauves-souris sur la commune. Sur les 35 % de personnes qui savent en héberger, 68 % en ont l'assurance par la présence du guano (crottes) et seulement 5 % par observation directe.

Enfin, parmi ces mêmes soixante-quinze foyers, ils sont 21 % à avoir peur des chauves-souris.

À la suite de ce questionnaire, complété par une visite minutieuse

Nichoir posé dans le cadre de l'étude des espèces forestières et migratrices de chauve-souris.

En Bretagne, seules trois colonies de mise bas sont connues, dont la seule colonie de Dinan regroupe 90 % des murins à oreilles échancrées bretons.

À l'instar du grand rhinolophe avec lequel il cohabite volontiers, ce murin apprécie les gîtes protégés des courants d'air, tant en été qu'en hiver, de préférence spacieux et chauds pour la mise bas, et s'accommode volontiers des gîtes présentant une lumière tamisée.

La ressemblance s'arrête ici puisque le murin à oreilles échancrées présente des singularités biologiques propres :

- présence dans les gîtes de mise bas plus tardive et plus courte,
- départ de la colonie à la nuit noire pour gagner les zones de chasse,
- régime alimentaire quasi exclusivement composé de mouches et d'araignées.

Ces dernières années, des observations répétées et indicatrices de la reproduction de l'espèce sur Saint-Aubin-du-Cormier invitaient les membres du groupe «chauves-souris» de Bretagne Vivante-SEPNB à développer des actions pour en savoir davantage.

L'oreille en coin

Sur la base du travail d'inventaire et des interrogations qui restaient donc en suspens, le lycée agricole de La Lande de la Rencontre, à Saint-Aubin-du-Cormier (Yves Le Roux et

Le pistage est alors repris et, de rebond en rebond, de ruelles en impasses, le signal sonore est enfin remonté jusqu'à sa source : un grenier du centre-bourg.

La visite du gîte, le 15 juillet, réservera une surprise de taille.

Une veste à col...murin

Alors que nous nous attendions à observer la colonie suspendue à la faîtière et aux voliges de la toiture, les murins à oreilles échanquées étaient confortablement installés dans la veste d'un vieux jogging oublié. Une cinquantaine de femelles occupaient ainsi la veste de sport, la capuche, pleine de guano, lestait le fragile édifice.

Informé de cette nouvelle colonie bretonne de murins à oreilles échanquées, le muséum de Bourges résume ainsi, dans ses actualités, le caractère étonnant de la découverte.

« Ce cas reste unique dans les annales, mais il rappelle que les murins à oreilles échanquées acceptent de se fixer dans des endroits qui feraient reculer la plupart des autres espèces. Ainsi, dans les années quatre-vingt, les biologistes allemands avaient noté que les essaims de femelles fréquentaient des combles où la lumière était assez forte (...). Les chauves-souris recherchent habituellement des



...confortablement installés dans la veste d'un vieux jogging oublié !

lieux paisibles pour élever leurs petits ; là encore le murin à oreilles échanquées se distingue en s'installant parfois là où les perturbations sonores et les va-et-vient humains sont réguliers. On note ainsi des colonies de reproduction sous un préau d'école, dans une usine à l'aplomb des chariots élévateurs, dans un couloir d'immeuble face aux portes d'accès des appartements, ou dans un atelier utilisé par un artisan. Est-ce lié à une lente accoutumance de l'essaim à une perturbation spécifique connue, à une plus grande tolérance de l'espèce face à certaines contraintes ou à une forte adaptabilité environnementale ? Pour l'essaim breton, bruits ou lumière ne semblent pas être les problèmes principaux, l'essentiel serait de connaître la résistance de la veste face au passage des saisons ! » ■

[contact : Muséum de Bourges : www.museum-bourges.net]

A lire absolument

WANTED Le Petit rhinolophe en Bretagne



Le groupe «chauves-souris» de Bretagne Vivante-SEPNEB mène de nombreuses actions d'inventaires, d'information, de recherche scientifique et de protection sur l'ensemble de la Bretagne.

Ainsi, notre association a engagé pour la période 2003/2006 un *Contrat Nature* en faveur d'une espèce très menacée : le petit rhinolophe. Dans ce cadre, nous développons des actions d'envergure régionale.

Vous pouvez y participer en recherchant près de chez vous des bâtiments abritant l'espèce. Une plaquette d'information sur le petit rhinolophe est à votre disposition et constitue un outil suffisant pour rechercher et identifier cette chauve-souris.

Prenez contact

avec Jacques Ros et Olivier Furcy
au 02 97 54 96 05
ou auprès du siège au 02 98 49 07 18
chauvesouris@bretagne-vivante.asso.fr

10^e Nuit de la chauve-souris

Cette année aura lieu la 10^e Nuit de la Chauve Souris.

Plusieurs gouvernements européens ont ratifié un accord sur la protection des chauves-souris. Cet accord ayant pour but de protéger les différentes espèces de Chauve-souris identifiées en Europe, au moyen de mesures législatives, éducatives et de conservation, ainsi qu'une coopération internationale entre les pays signataires et les autres gouvernements européens, le secrétariat d'Eurobats, créé lors de la 1^{ère} session de rencontre des pays signataires en 1995, a pour mission de coordonner et d'animer les activités relatives à cet accord, telle "La Nuit de la Chauve-souris".

Cette année, cet événement fêtera son 10^{ème} anniversaire. Toute l'Europe pourra observer ou découvrir le ballet nocturne de ce petit mammifère volant et reconnaître ses cris à l'aide de détecteurs d'ultras-sons...

En Bretagne, deux événements de ce type sont déjà programmés :

Sam 27/08/2005 à Quimperlé (29)

Animations : diaporamas et observation sur le terrain

RdV 19h30 salle des fêtes du Coat Kaër à Quimperlé

Contact : 02 98 96 70 36

Sam 27/08/2005 en Pays de Fougères

Sortie, écoute et observation des chauves-souris

Soirée. Lieu et heure à définir

Contact : Arnaud - 02 99 39 20 94

Le calendrier complet des animations sera bientôt sur le :
www.bretagne-vivante.asso.fr (rubrique "Découvrir")



Il y a cinq ans, plus de 70 000 oiseaux marins mouraient englués... Et pourtant...

Bernard Cadiou
Biologiste ornithologue - Bretagne Vivante-SEPNB

Après le naufrage du pétrolier Érika, survenu le 12 décembre 1999 au large des côtes bretonnes, près de 17 000 tonnes de fuel lourd se sont échappées des soutes du navire, et les nappes d'hydrocarbures ont dérivé pendant plusieurs semaines.

Cette pollution a provoqué l'échouage d'environ 74 000 oiseaux mazoutés, dont 42 000 morts et 32 000 vivants, sur le littoral français. L'estimation globale est de 110 à 150 000 oiseaux victimes des hydrocarbures, mais ces chiffres sont à considérer avec prudence car ils sont obtenus avec un certain nombre d'extrapolations. Au plan numérique, cela constitue pour l'avifaune une des plus importantes marées noires survenues en Europe et dans le monde durant les dernières décennies. Ainsi, durant la marée noire de l'Exxon Valdez en Alaska, «seulement» 35 000 oiseaux mazoutés avaient été dénombrés.

Les guillemots de Troïl représentent à eux seuls environ 83 % des oiseaux touchés et, avec les macreuses noires, les pingouins torda, les fous de Bassan, les eiders à duvet, les mouettes tridactyles, les macareux moines, les plongeurs catmarins, les cormorans huppés et les goélands argentés, ces dix principales espèces en représentent

97 %. Sur les 32 000 oiseaux mazoutés ramassés vivants sur le littoral, probablement 25 à 30 000 sont effectivement arrivés vivants dans les centres de soins, parfois très éloignés des zones d'échouage, et environ 2150 de ces oiseaux ont pu être lavés, soignés et relâchés dans le milieu naturel.

Mais aujourd'hui, cinq ans après, quelles conclusions peut-on tirer quant à l'impact sur les espèces, et principalement sur le guillemot de Troïl ?

Mise à part la disparition complète de la petite population nicheuse d'eiders à duvet du golfe de Gascogne, qui comptait 24 couples en 1999 (voir encadré p.10), aucun déclin majeur attribuable à la marée noire n'a été enregistré sur les colonies d'oiseaux marins en Bretagne, ni d'ailleurs en Grande-Bretagne ou en Irlande. Le seul autre impact potentiel concerne la petite population islandaise du plongeur imbrin, qui ne compte que 300 couples, et dont



R.P. Balent

une partie des oiseaux hivernant dans le golfe de Gascogne peut en être originaire. Plus de cent plongeurs imbrins ont péri durant la marée noire, mais ils peuvent provenir d'Islande, du Groenland ou du Canada.

Le guillemot de Troil, principale victime

Les guillemots de Troil hivernant dans le golfe de Gascogne, et victimes de la marée noire, sont originaires d'une vaste zone géographique du nord-est de l'Atlantique. La grande majorité est cependant originaire des colonies des îles britanniques situées de la mer Celtique à l'ouest de l'Écosse.

D'après les ornithologues britanniques, les colonies de guillemots de Grande-Bretagne et d'Irlande comptent environ un million de couples (un tiers des effectifs européens), qui produisent chaque année 800 000 jeunes à l'envol. Compte tenu du taux annuel de mortalité des adultes qui est de 5 %, il faut 102 000 nouveaux reproducteurs tous les ans pour remplacer les reproducteurs disparus et pour maintenir le taux d'accroissement actuel des effectifs qui est en moyenne de 2 % par an. Car, il faut bien le rappeler, en dépit d'informations hâtives et alarmistes qui se propagent souvent en période de crise, cette espèce d'alcidé est bien en augmentation constante dans la majeure partie de son aire de distribution.

Chez le guillemot, la mortalité naturelle varie en fonction de l'âge et élimine environ 54 % des individus durant leur première année de vie, 25 % durant leur deuxième année de vie, 12 % durant leur troisième année de vie, et 5 % annuellement par la suite (les individus les plus âgés atteignent la trentaine d'années). Il en résulte que sur 1000 jeunes à l'envol, il en restera un peu moins de 300 en âge de se reproduire à l'âge de 4-5 ans. Et une production annuelle de 400 000 jeunes, c'est-à-dire la moitié de la produc-



J.L. Ermev

tion actuelle, suffira pour fournir environ 110 000 reproducteurs potentiels (et il en faut 102 000). Très schématiquement, et un peu brutalement exprimé, sur les 800 000 jeunes à l'envol, il en resterait 400 000 «en trop» !...

Une population de guillemots dispose donc d'une réserve d'individus, en quelque sorte une assurance, qui lui permet d'absorber des cas ponctuels de mortalité massive, d'origine naturelle ou humaine. Comme dans le cas d'une assurance, en cas d'accident, la cotisation versée annuellement par l'assuré permet de compenser financière-



A. Maaxion

ment les conséquences de l'accident. Dans le cas des guillemots, ils cotisent chaque année en produisant plusieurs centaines de milliers de jeunes. Et, même si une partie seulement survit et sera en âge de se reproduire quelques années plus tard, elle reste largement suffisante. Il existe donc un «effet tampon» qui permet à la population de guillemots de survivre à de tels événements catastrophiques mais ponctuels. Mais, si des cas de mortalité massive se succèdent sur un pas de temps de quelques années seulement sur des zones voisines (Érika en 1999, puis Prestige en 2002, puis...), cette capa-



capacité d'absorption pourrait être sérieusement amoindrie.

L'Érika, quelles conséquences ?

Une des questions qui se pose encore est de savoir si la mortalité due à la marée noire de l'Érika s'est substituée à la mortalité naturelle ou si elle s'est additionnée, auquel cas l'effet serait potentiellement plus important. Seuls les résultats obtenus en Grande-Bretagne sur les colonies où il existe des programmes de baguage des guillemots permettront de calculer les taux de survie des différentes classes d'âge (oiseaux nés en 1999, 1998, etc.) et d'apporter une réponse à cette question dans les années à venir.

En résumé, une marée noire qui touche principalement des jeunes individus sur leur zone d'hivernage et originaires d'une vaste zone géographique n'aura qu'un effet très limité. L'effet sera par contre catastrophique si la marée noire se produit à proximité des colonies en période de reproduction, puisque ce sera une immense majorité de reproducteurs qui trouveront la mort. Chaque marée noire est de toute façon un cas particulier, en fonction de la période de l'année à laquelle elle se produit, de la localisation de la zone où elle se produit,

des conditions météorologiques dans les jours et les semaines qui suivent, etc., etc.

La principale zone géographique d'origine des guillemots hivernant dans le golfe de Gascogne, c'est-à-dire de la mer Celtique à l'ouest de l'Écosse, héberge environ 250 000 couples. En considérant la production moyenne par couple et la survie moyenne des différentes classes d'âge, il est possible d'estimer qu'en plus de ces 500 000 adultes, la population de cette zone comprend environ 400 000 jeunes individus non reproducteurs nés entre 1995 et 1999. Cela représente donc un total d'environ 900 000 individus, dont une proportion qui demeure inconnue était présente dans le nord du golfe de Gascogne durant la marée noire de l'Érika. En effet, chez les guillemots européens, la dispersion des individus en mer après la saison de reproduction varie à la fois en fonction de leur origine géographique, de leur âge et probablement de leur sexe. Ainsi, tous les oiseaux originaires d'une même colonie ne sont pas présents dans les mêmes zones marines. Par exemple, les adultes originaires de l'ouest de l'Écosse hivernent principalement en mer Celtique, Manche et golfe de Gascogne, alors que les jeunes de ces mêmes colonies se dispersent principalement en mer du Nord. D'après différentes études, environ un tiers des guillemots tués durant la marée noire de l'Érika étaient des reproducteurs potentiels ou des anciens reproducteurs, un tiers des immatures (âgés de 1 à 4 ans) et un tiers des jeunes de l'année.

En conclusion, même si l'impact de la marée noire de l'Érika apparaît numériquement très important (les pertes causées chez les guillemots sont estimées entre 61 000 et 125 000 individus tués), l'impact démographique pourrait simplement être bénin. Ce qui, pour être bien clair, ne dédouane pas pour autant les pétroliers pollueurs !

Il faut souligner ici qu'il est essentiel de poursuivre les suivis des colonies d'oiseaux de mer (dénombrement des effectifs reproducteurs, estimation de la production...), car ces séries de données à long terme permettront d'appréhender les tendances démographiques et l'impact de futurs cas de mortalité massive.

Mieux organiser le sauvetage

Ces conclusions amènent aussi à se poser des questions concernant

le sauvetage des oiseaux mazoutés. D'un strict point de vue de la conservation des espèces touchées, les 2 150 oiseaux relâchés durant la marée noire de l'Érika ne représentent qu'une quantité marginale, presque insignifiante numériquement parlant, même si d'incontestables progrès ont été accomplis en matière de réhabilitation. Les centres de soins ont contribué à sauver des «individus oiseaux» mais pas à sauver des «populations oiseaux». Il s'agit là d'un constat biologique, qui ne remet pas en cause la légitimité du sauvetage qui, par ailleurs, répond avant tout à une demande sociale. Bien entendu, il existe une diversité d'arguments, tant biologiques que scientifiques ou philosophiques, au sujet de l'intérêt ou non de tenter de sauver des oiseaux mazoutés. Mais tel n'est pas l'objet du présent article.

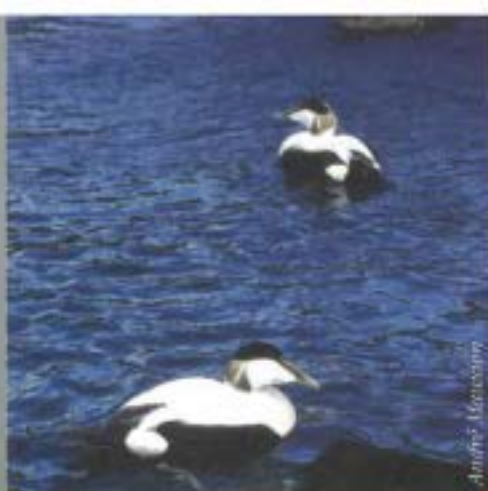
Il apparaît donc important d'envisager l'éventualité, qu'en fonction de l'importance numérique des échouages en situation d'urgence (de quelques dizaines à plusieurs centaines ou plusieurs milliers d'oiseaux mazoutés arrivant quotidiennement), il faille hiérarchiser les priorités de traitement des oiseaux (et donc évidemment d'euthanasie). En effet, dans un contexte d'action de conservation d'espèces et avec des moyens limités ou inadéquats, il est préférable de tenter de sauver les oiseaux les plus âgés, c'est-à-dire ceux pour lesquels le taux de survie normale dans la nature est le plus élevé. Donc ceux qui ont le plus de chances d'avoir une descendance rapidement, ce qui n'est pas le cas des plus jeunes individus. Il s'agit, par une telle approche, d'essayer d'optimiser les chances de succès des opérations de sauvetage de l'avifaune. Et, si des caractères morphologiques permettent d'identifier les jeunes de l'année, ce qui est le cas chez le guillemot comme chez d'autres espèces, ils peuvent alors être judicieusement utilisés comme critères de sélection.

Ce que l'on peut dire pour finir, c'est que l'élaboration d'un plan d'action national «avifaune échouée» permettrait de limiter la part d'improvisation en situation d'urgence, et permettrait d'améliorer à la fois l'évaluation de l'impact écologique sur l'avifaune et la mise en place du sauvetage des oiseaux mazoutés. Le principe et les modalités de mise en œuvre d'une telle proposition n'ont cependant pas encore été totalement actés par les différents services de l'État. ■

suite de l'article page suivante ➤



Bretagne Vivante



→ suite de la page 9

Impact sur l'eider à duvet

Située en limite méridionale de l'aire de reproduction européenne de l'espèce, il existait une petite population nicheuse d'eiders à duvet dans le golfe de Gascogne. En 1999, la répartition était la suivante : trois couples dans le Morbihan, un couple en Loire-Atlantique, cinq couples en Vendée et quinze couples en Gironde. En période hivernale, quelques milliers d'eiders à duvet d'origine plus nordique fréquentent également le littoral français, et un peu plus de 800 individus mazoutés, vivants ou morts, ont été récupérés durant la marée noire de l'Erika. Sur la période 2000-2002, des suivis ont été réalisés par Bretagne Vivante-SEPNB, la SEPANSO et la LPO, financés par le ministère chargé de l'Environnement dans le cadre du réseau scientifique de suivi des conséquences écologiques et écotoxicologiques de la marée noire due au naufrage de l'Erika. Aucun cas de reproduction n'a été enregistré depuis la marée noire !

Bernard Cadiou
Bretagne Vivante - SEPNB

Malgré les sanctions, la pollution continue

En 2004, le tribunal correctionnel de Brest a été amené à juger treize capitaines de navire soupçonnés de pollution par les hydrocarbures, et pour les six premiers mois de 2005, c'est au moins quatorze affaires qui ont été ou seront jugées. Lors des premiers procès, les capitaines ont contre toute évidence nié l'existence d'une pollution, n'hésitant pas à recourir aux arguments les plus farfelus pour expliquer la présence d'une nappe à l'arrière de leur navire (on a ainsi entendu un avocat de la défense parler de « bave de poisson »). L'échec de ce système de défense les a amenés à reconnaître l'existence d'une pollution, mais qui serait d'origine accidentelle, due à une défaillance technique. Défaillance technique qui, chaque fois, cesse dès que l'équipage de l'avion de surveillance informe le capitaine de la présence d'une nappe à l'arrière de son navire. Tous ces arguments n'ont pas convaincu les juges du tribunal correctionnel qui ont condamné les prévenus à de lourdes amendes (plusieurs centaines de milliers d'euros) et à verser des dommages-intérêts aux différentes parties civiles dont Bretagne Vivante-SEPNB (de 3 000 à 6 000 euros selon l'importance de la pollution).

Les condamnés ont également été condamnés à publier à leurs frais des extraits des jugements dans les revues marines. Les armateurs et leurs capitaines savent ainsi qu'il est préférable d'éviter de polluer dans la zone économique exclusive qui s'étend jusqu'à 200 milles (370 km) des côtes françaises. Cela peut coûter cher. D'autant que la Cour d'Appel de Rennes s'est montrée aussi sévère que le tribunal de Brest dans les premières affaires qu'elle a eu à connaître.

Pendant quatre mois (de novembre 2004 à février 2005), aucun navire n'a été surpris en flagrant délit de pollution au large des côtes françaises. On a pu penser un moment qu'il s'agissait d'une conséquence des sanctions prononcées par les tribunaux. À défaut d'être vertueux, capitaines et armateurs étaient devenus prudents. Mieux vaut éviter de se comporter en « voyoux des mers » à proximité des côtes françaises.

Il a fallu déchanter puisqu'en quelques jours, entre le 10 et le 17 mars, ce sont trois navires que les avions de la marine ou de la douane ont surpris en flagrant délit de pollution. Dans leur sillage une nappe de plusieurs dizaines de kilomètres. À chaque fois, le scénario est le même. Le procureur de la République fait dérouter le navire sur Brest où il est inspecté par les techniciens du Centre de sécurité des navires pendant que le capitaine est auditionné par la gendarmerie maritime. Après avoir versé une caution de plusieurs centaines de milliers d'euros, le navire peut reprendre la mer. En attendant le procès du capitaine quelques mois plus tard.

Les auteurs des pollutions marines n'encourent pas d'autres sanctions que pécuniaires. Et malgré leur lourdeur, celles-ci ne semblent pas totalement dissuasives. C'est pourquoi des textes sont en préparation au niveau de l'Union européenne, qui permettront de condamner les capitaines de navires pollueurs à une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à dix ans. De quoi les faire hésiter.

Roger Uguen
Trésorier de Bretagne Vivante-SEPNB

Bretagne Vivante-SEPNB assigne Total en justice devant le tribunal de Brest

Devant les lenteurs et les incertitudes de l'action engagée par l'ensemble des parties civiles devant le Tribunal Correctionnel de Paris, Bretagne Vivante-SEPNB a décidé avec ses avocats d'assigner Total au Tribunal de Grande Instance de Brest pour obtenir réparation du préjudice subi de son fait. En effet, Total, propriétaire de la cargaison est comme tout un chacun responsable des dommages causés « par le fait des personnes dont on doit répondre ou des choses que l'on a sous sa garde », selon les termes du Code civil. Cette procédure a le grand avantage de ne pas imposer une enquête complexe pour déterminer la culpabilité des uns ou des autres et d'en appeler à la justice pour que la loi s'applique également à ceux qui laissent divaguer leur chien ou leur pétrolier.

Pour sa part, Bretagne Vivante-SEPNB a dépensé 6,6 millions d'euros depuis 22 ans pour la protection des oiseaux marins (elle a accueilli 22 000 couples nicheurs en 2004). On estime que 110 000 à 150 000 oiseaux ont dû périr dans la catastrophe. Ils ne sont que la face la plus visible et mesurable des fabuleux dégâts occasionnés à la biodiversité marine. Bretagne Vivante chiffre son préjudice à 1 million d'euros.

R.U.

L'ERIKA: ET LA CATASTROPHE ECOLOGIQUE ALORS ?!

La justice ne va pas assez vite pour Bretagne Vivante qui veut passer la vitesse supérieure pour déterminer un coupable à la marée noire.

DÉCEMBRE 1999. CETTE IMAGE A FAIT LE TOUR DU MONDE. L'ERIKA, UN PETROLIER MALTAIS SE BRISE EN DEUX AU LARGE DE LA PENTE DE PENMARCH. DE SES BOUTES S'ÉCHAPPENT 10000 TONNES D'HYDROCARBURES.



DU FIOUL LOURD QUI VA DÉRIVER PLUSIEURS JOURS AVANT DE S'ÉCHOIER LE JOUR DE NOËL, SUR LES PLAGES BRETONNES ET VENDÉENNES.



CATASTROPHE ÉCOLOGIQUE ET ÉCONOMIQUE MAJEURE, LES INDEMNISATIONS DU FIPOL SONT INSUFFISANTES POUR RÉPARER LE PRÉJUDICE COMMIS.



LES NOMBREUSES PLAINTES DÉPOSÉES CONTRE TOTAL FINA SE HEURTENT À DE MULTIPLES OBSTACLES LAISSANT CRAINRE QUE LE PROCÈS DE L'ERIKA AU PÉNAL NE S'ENLISE, COMME CELUI DE L'AMOCO CADIZ QUI AURA DURÉ 14 ANS...



DÉCEMBRE 2004. LES PLAÏS DE L'ERIKA SONT DÉFORMÉS PAINBÉES.



POUR L'ASSOCIATION TOTAL ÉTAIT LE PROPRIÉTAIRE DU FIOUL QUE TRANSPORTAIT L'ERIKA LE JOUR DE SON NAUFRAGE, C'EST DONC AU GÉANT PETROLIER DE RÉPONDRE DES DÉGÂTS ENGENDRÉS SUR L'ENVIRONNEMENT.



AINSI, 5 ANS APRÈS LES FAITS, BRETAGNE VIVANTE VEUT ASSIGNER TOTAL AU CIVIL POUR QU'IL RECONNAISSE ENFIN SA RESPONSABILITÉ.



ON ESTIME QU'ENVIRON 150 000 OISEAUX MARINS ONT PÉRÉ PENDANT LA CATASTROPHE ET DÉPLUS 22 ANS, BRETAGNE VIVANTE A DÉPENSÉ 6,6 MILLIONS D'EUROS POUR LEUR PROTECTION...



reportage graphique : Eric Davin, Marmou, Cyril

Truites et mouches au fil des saisons

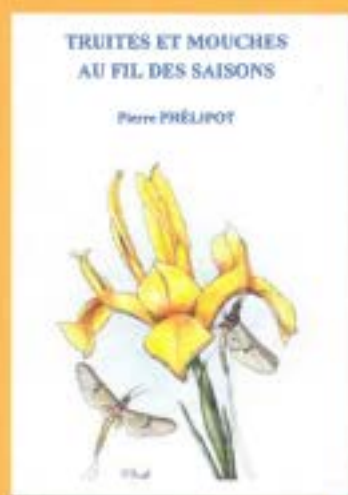
Par Pierre Phélipot, avec des notes entomologiques de Jacques Le Douarin, 180 dessins, quatre planches couleur de Paul Troël.

Ceux qui ne pratiquent pas la pêche à la mouche auraient tort de ne pas se procurer le superbe livre que publie Pierre Phélipot.

C'est une synthèse des carnets de notes couvrant quarante saisons de pêche menées sur toutes les rivières à truite de Bretagne par un naturaliste passionné. Pour ceux qui connaissent ses autres ouvrages (introuvables, hélas, désormais), la rigueur, la poésie et la beauté seront au rendez-vous pour aiguïser notre regard sur les rivières et leurs trésors.

Tirage limité à 800 exemplaires numérotés ; 128 pages, dos carré cousu sous emboîtement carton, 50 € à adresser à :

Pierre Phélipot, 45, rue du Gorrequer, 29300 Quimper.



Assemblée générale de Bretagne Vivante SEPNEB

21-22 mai 2005

Morlaix

au Lycée agricole de Sucinio

Visite des réserves du pays de Morlaix, rencontres naturalistes, groupes de travail, repas bios, projections, corridors biologiques et réglementation, élections au Conseil d'administration, informations, motions, organisation interne, débats, rencontres

Renseignements 02 98 49 07 18

L'Unité mobile de soins pour oiseaux mazoutés soutenue par la Caisse d'Épargne de Bretagne



Caisse d'Épargne de Bretagne

La Caisse d'Épargne de Bretagne et Bretagne Vivante- SEPNEB ont signé le 7 janvier dernier, au Palais des arts et des congrès de Vannes (56), une convention, dans le cadre de la mise en place d'un Projet d'économie locale et sociale (PLS), en faveur de la cohésion sociale par la préservation du patrimoine naturel et culturel. L'association était représentée par son président Bernard Guillemot et Sylvain Chauvaud, administrateur chargé du suivi du projet. Gérard Sié, président de la Société Locale d'Épargne de Vannes et Marc Pitrel, directeur commercial à Vannes, représentaient quant à eux, la Caisse d'Épargne de Bretagne. Cette signature de convention a matérialisé l'engagement financier de la banque dans le cadre de ses missions d'intérêt général. Un chèque de 69 000 euros a été remis à l'association et permettra de participer au financement de la mise en place de l'Unité mobile de soins pour oiseaux mazoutés (UMSOM), basée à Theix (56). Ce projet né en 2000, pendant la catastrophe de l'Erika sera inauguré en 2005. L'UMSOM permettra d'accueillir cinq-cent oiseaux en soins en flux tendus, lors de catastrophes pétrolières. Cette structure unique en son genre permettra, outre le soin des oiseaux mazoutés, de former une équipe prête à intervenir sur le territoire maritime européen.

Gestion de l'eau... votre avis intéresse l'Europe !

La directive cadre européenne sur l'eau du 23 octobre 2000 a été transposée en droit Français par une loi du 6 avril 2004. Elle permet de regrouper les dispositions de dix directives européennes depuis 1975. C'est un texte innovant à la fois dans ses objectifs et par ses méthodes, qui va structurer les politiques de l'eau en Europe pour les vingt prochaines années. Elle prévoit de délimiter les bassins hydrographiques, les masses d'eau souterraines, les eaux maritimes rattachées pour réaliser les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et de surveiller la qualité des eaux. La bonne qualité des eaux devra être atteinte pour 2015. Par ailleurs, les documents d'urbanisme devront être compatibles avec les orientations du SDAGE révisé pour l'occasion, et le principe pollueur-payeur est consacré. Cette directive d'inspiration française retient les principes de la gestion par grand bassin versant et de la participation des acteurs de l'eau. L'Europe mise sur l'information et la consultation du public comme conditions du succès de la mise en œuvre de la directive. Plusieurs étapes seront à franchir d'ici 2015, pour élaborer et mettre en œuvre le SDAGE révisé en plan de gestion du bassin versant Loire-Bretagne : 2003-2004 état des lieux, 2005-2008 concertation, 2009-2015 mise en œuvre du plan de gestion. Les enjeux des discussions sur le bassin Loire-Bretagne portent notamment sur les macro-polluants, les nitrates, les pesticides, les inondations, la modi-

fication de la morphologie des cours d'eau, l'alimentation en eau potable, les poissons migrateurs et les eaux littorales.

Bretagne Vivante-SEPNE travaille avec d'autres associations sur la démarche de consultation du public de mai à novembre 2005 : relais d'information dans les publications et le site web, mise à disposition du questionnaire de consultation dans les lieux d'accueil, exposition, débats et actions de sensibilisation à la gestion de l'eau.

Pour en savoir plus sur la DCE, rendez-vous sur le site web de l'Agence de l'Eau Loire - Bretagne dans la partie consacrée au comité de bassin ou se situer une rubrique dédiée au SDAGE et à sa révision.



La loi littoral attaquée par les sénateurs

Fin janvier de cette année, le Parlement débattait, en deuxième lecture, du projet de loi sur le développement des territoires ruraux. Lors de la première lecture du projet de loi, des parlementaires, dont les velléités étaient de permettre une plus grande urbanisation de notre littoral, ont fait passer des amendements à la loi sur le littoral de 1986. Bretagne Vivante-SEPNE, représenté par son président Bernard Guillemot, est intervenue auprès des députés et sénateurs de Bretagne et auprès du Premier ministre en leur adressant une lettre ouverte. Ce courrier attirait l'attention des parlementaires et du chef du gouvernement sur les risques que faisaient peser, notamment sur le littoral breton, l'amendement relatif à la possibilité de construire en bordure des petits estuaires. « Il s'agit d'une attaque en règle contre la loi de 1986 qui a permis la protection de nombreux secteurs des côtes françaises (...) et plus particulièrement une menace pour la qualité environnementale, biologique et paysagère des rivages de notre région ». Malheureusement, cet amendement a été maintenu et il sera donc possible de construire dans la bande des 100 mètres le long du rivage des rias, étiers et marais côtiers. Cette loi sur les territoires ruraux prenait pourtant acte par ailleurs de la nécessité de protéger les zones humides littorales. Bernard Guillemot rappelait que « notre pays s'est engagé internationalement à préserver les zones humides, notamment sur le littoral, en signant la convention de Ramsar » et dénonçait que ce type de décision puisse être pris « quelques jours après le colloque international sur la biodiversité qui s'est tenu à Paris ». Il faut noter que la loi institue un conseil national du littoral qui rendra un rapport d'application sur la loi littoral et conseillera le gouvernement sur les questions relatives au littoral. France Nature Environnement, notre fédération, y siègera. L'importance des zones humides est également rappelée et les préfets pourront en délimiter certaines zones d'intérêt environnemental, zones stratégiques pour la gestion de l'eau et un programme de restauration et de protection est prévu. Des mesures d'ordre fiscal vont permettre une moindre dégradation des zones humides en leur reconnaissant une valeur plus importante qu'auparavant par rapport aux cultures.

Lettre ouverte à Mr Raffarin

Brest, le 8 avril 2005

Monsieur le Premier ministre,

C'est avec surprise que le monde des associations de protection de la nature apprend que vous auriez l'intention de reporter la date de suppression de la grenaille de plomb pour la chasse en zones humides.

Cette mesure, décidée en 2002, doit entrer en vigueur à l'ouverture 2005 en France. Le ministère de l'Écologie s'était montré jusqu'ici décidé à respecter cette échéance, mettant ainsi la France en conformité avec ses engagements internationaux, et en particulier l'accord international sur les oiseaux d'eau qui recommandait la suppression du plomb avant l'année 2000.

Plus personne ne conteste la réalité de la très grave pollution provoquée par le plomb et de nombreux pays d'Europe et d'Amérique ont déjà adopté sans difficulté les munitions de substitution.

Travaillant sur plusieurs de ses réserves avec les chasseurs, Bretagne Vivante-SEPNE, sait combien ceux-ci peuvent avoir conscience des enjeux de protection des espèces et des milieux aujourd'hui. Bretagne Vivante-SEPNE est donc très étonnée de l'image que vous allez donner du monde la chasse : Seraient-ils bornés au point de ne pouvoir s'adapter à une mesure annoncée trois ans à l'avance ? Seraient-ils assez inconscients pour se réjouir de polluer les zones humides un an de plus ? Seraient-ils assez égoïstes pour s'inquiéter du surcoût des munitions de substitution ? Seraient-ils à ce point dénués de convictions qu'il serait possible de les rallier à une cause par l'aumône de quelques tonnes de plomb ?

Le simple respect du monde de la chasse demande donc que vous renonciez à une décision aussi lourde de conséquences écologiques et morales.

Veillez agréer, Monsieur le Premier ministre, l'assurance de ma considération distinguée,

François de Beaulieu
Secrétaire général
de Bretagne Vivante-SEPNE

Nouveautés

La photothèque, des salariés et des bénévoles de Bretagne Vivante-SEPNB ont particulièrement contribué à la préparation de deux ouvrages qui viennent de paraître (cf. catalogue central) : *Bretagne sauvage* chez Ouest France et *Observer la faune de Bretagne* chez Tétràs (avec des dessins de Denis Clavreul). Ces ouvrages font une place non négligeable à la protection des espèces et des milieux, préoccupation indispensable, dès lors qu'on vante un tant soit peu les richesses naturelles d'une région ou que l'on donne des clefs pour en observer les espèces animales les plus représentatives. Noter aussi la parution de *Glaner sur les côtes de Bretagne, Vendée, Charentes, Gironde* de Bernard Bertrand (éditions Tétràs) qui est d'une grande richesse par rapport à tout ce qui existe sur le thème et qui sait aussi faire la part de l'éducation à l'environnement.



Rendons à César...

Nous réparons un petit oubli de la revue Bretagne Vivante n°8 : les photos du domaine de Mlle Lapique visibles en troisième de couverture du numéro 8 ont été prises par M. Claude Lorella. Toutes nos excuses à l'auteur pour cet oubli.



L'Hermine vagabonde fête son septième anniversaire

Début janvier, l'Hermine vagabonde a décidé d'emmenner les enfants à la recherche des baies et des graines dans la nature pour concocter de bonnes recettes. Revue trimestrielle pour enfants (8-12 ans), éditée par Bretagne Vivante-SEPNB, l'Hermine vagabonde a en effet consacré le numéro de son septième anniversaire aux « Délices de l'automne » invitant à découvrir vingt-sept recettes sucrées ou salées à base de mûres, de prunelles, de cynorhodons, de cenelles, de glands, de châtaignes...

Forte de plus de 3500 abonnés dont des particuliers, elle est aussi diffusée



dans toutes les écoles primaires des départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de Loire-Atlantique et du Morbihan. Pour fêter cet anniversaire, le 5 janvier dernier, au centre Océanis de Plomeur (56), une dizaine d'enfants, accompagnés par deux grands chefs, Nathalie Beauvais du Jardin Gourmand de Lorient et Christophe Le Fur de l'auberge Grand'Maison de Mur-de-Bretagne, ont cuisiné deux recettes à base de noisettes, choisies dans la revue. ■

Ces petits animaux qui aident le jardinier

Les beaux jours appellent les jardiniers à leurs cultures et c'est également le moment où les petits animaux du jardin se réveillent. La Maison de la Consommation et de l'Environnement de Rennes, l'association des jardiniers de France et Bretagne Vivante-SEPNB viennent de réaliser un petit ouvrage financé par la Ville de Rennes, Rennes Métropole, l'Etat, l'Agence de l'eau et le programme Bretagne Eau Pure, dans le cadre d'actions menées sur l'eau et les pesticides, et les impacts sur la santé et l'environnement. Vous y trouverez plein d'informations sur les insectes auxiliaires du jardinier et des recommandations pour ne pas les détruire, et même les favoriser pour accroître la biodiversité de votre jardin.

Ce guide est disponible sur simple demande auprès de Bretagne Vivante-SEPNB au 02 98 49 07 18 au prix de 1,53 euros (port compris).



Les couleurs du vent

Damien Vedrenne

Éducateur à l'environnement à la réserve du Cap Sizun

Découvrir

Comment amener le public visitant un espace naturel à aller plus loin que les premières apparences, à ne pas se contenter d'apprécier le paysage ou de compter les mouettes ?

Un interprète pour les visiteurs

La réserve du Cap Sizun accueille jusqu'à 16 000 visiteurs en cinq mois, il est donc difficile de les recevoir tous en visite guidée. Afin de ne pas dénaturer la beauté du site avec des panneaux, la réserve propose depuis quelques années un interprète sous la forme d'un livret cartonné invitant chacun à découvrir par lui-même les secrets du site. Il sollicite tous les sens et pousse à se poser les bonnes questions sur ce site naturel exceptionnel.

Huit stations pour un beau voyage

Le long du sentier de visite, huit bornes en bois renvoient discrètement aux pages du livret. La première halte est, notamment, l'occasion de rappeler l'histoire de la réserve et celle de l'association, intimement mêlées. Ensuite, le livret épaula le visiteur dans ses découvertes. Car ici,

ce n'est pas comme sur l'écran de télévision, où l'on voit en gros plan la spectaculaire attaque de la lionne, dévorant bientôt sa gazelle sanguinolente. Non, ici, même si les oiseaux de mer sont nombreux et les espèces variées, la morphologie des falaises et la météo très océanique ne facilitent pas toujours leur observation. Le visiteur doit faire l'effort de bien chercher, avec ses jumelles ou les longues-vues à sa disposition, les détails de plumages, pour découvrir qui est fulmar ou qui est tridactyle. Et avoir la patience d'attendre de longues minutes avant que l'oiseau couveur bouge enfin un peu et laisse entrapercevoir sa précieuse couvée. Le livret invite également à se demander si cette petite maison, là-bas en limite de réserve, perchée sur la falaise, est bien à sa place ? Et s'interroger sur ses propres choix dans sa vie quotidienne de propriétaire de grosse cylindrée abreuver au diesel si polluant, en faisant le triste décompte de la colonie de guillemots, devenue relictuelle en cinquante ans de trafic maritime pétrolier. Les enfants ne sont pas oubliés, invités à colorier certaines pages ou à suivre quelques recettes de bricolage nature ■

La réserve du Cap Sizun est ouverte au public d'avril à août, tous les jours de 10 h à 18 h (avec une interruption de 12 h à 14 h au printemps.)

La nébrie des sables

Gérard Tiberghien
Ingénieur INRA e.r., entomologiste

Elle n'occupe en Bretagne qu'une petite douzaine de plages réparties entre Saint-Nazaire (Loire-Atlantique) et Sables-d'Or-les-Pins (Côtes-d'Armor). Autrefois connue d'environ vingt-cinq stations sur ce même territoire, il est donc évident que le mal de la «civilisation» a frappé ce curieux coléoptère, déjà en limite septentrionale de sa répartition ! Appel à sauvetage...

La nébrie des sables ou eurynebrie est un grand carabidé halo-psammophile - il aime le sel et le sable - des côtes atlantiques et méditerranéennes. Plus «commun» vers le sud à partir de la Loire, il remonte cependant le long des côtes sableuses de Bretagne, au moins jusqu'en Finistère nord, qui fut longtemps sa limite extrême connue, jusqu'à ce qu'on le découvre assez récemment dans le Penthièvre. Mais qu'on ne s'y trompe pas, la répartition de notre insecte est très fragmentée dans toute cette zone ; d'abord parce qu'il lui faut uniquement des plages de sable ou de sable et galets mêlés ; qu'ensuite, dans ces lieux, il ne résiste pas à la pression humaine : l'urbanisation, les «aménagements», le piétinement intensif, et surtout le nettoyage lourd et répété des plages lui sont néfastes. Or c'est un mal galopant qui a la faveur de nombreux vacanciers et de municipalités plus soucieuses de leur image balnéaire que de leur environnement.

Des abris choisis mais précaires

Nocturnes tout au long du cycle, larves et adultes se cachent en haut de plage exondée sous les galets isolés, les varechs anciens épais, les planches, branches et autres



laisses de haute mer, les troncs échoués, les barques tirées à sec... Ces abris doivent être hors de portée des marées quotidiennes, tout en restant à proximité de l'estran humide porteur de proies potentielles : talitres, larves de diptères, décomposeurs d'algues...

Ces mêmes refuges sont pour la plupart, on s'en doute, la cible privilégiée des partisans d'une nature aseptisée et domestiquée. Quelques années de ratissages, de criblages et de brûlis d'épaves suffisent donc à briser le cycle et l'habitat de l'eurynebrie, puis à l'éradiquer ! ■

Appel à inventaire

Nous ne sommes pas certains que toutes les stations à nébries des sables fichées entre les années 70 et 95 abritent encore cette espèce ; celles qui figurent à l'inventaire bibliographique de base remontent souvent à des années éloignées et concernent des milieux alors vierges ou peu perturbés ; enfin, mon optimisme me fait imaginer qu'il existe peut-être des localités, des îles, des îlots, un peu isolés et non dégradés, où la bête reste sans qu'on l'ait rencontrée jusqu'ici. Avant de sauver ou de légiférer, il faut connaître : tel est le but de cet appel. Tout 2005 au moins, aidez-nous à cartographier et estimer le degré d'occupation de l'eurynebrie sur les plages bretonnes. Pas de prélèvement nécessaire, il n'y a qu'un genre et une seule espèce, impossible à confondre avec autre chose. Envoyez-nous localités, lieux-dits éventuels, date, nombre approximatif au

38, square Ludovic Trarieux 35200 RENNES,
gerard.tiberghien35@libertysurf.fr

...Un premier bilan sera fait en fin d'année.

Le damier de la succise

Emmanuel Holder
Responsable des réserves
des monts d'Arrée

Réserves des monts d'Arrée
2, place du calvaire,
29410 Le Cloître Saint-
Thégonnec.
Tél. : 02 98 79 71 98,
reserves-monts-aree@
bretagne-eleveurs.asso.fr

Suite à une étude de la population de damiers de la succise sur le site du Venec (Brennilis, 29), Bretagne Vivante-SEPNB réfléchit à une extension de cette étude à la Région. En préambule de cette réflexion, une carte de répartition des stations de damiers serait la bienvenue. Forte de son réseau associatif, Bretagne Vivante-SEPNB fait appel aux bonnes volontés de ses différentes sections et antennes salariées pour signaler toute station de damier au bureau des salariés des réserves des monts d'Arrée.

Mode d'emploi

→ Localisez les milieux sur lesquels la succise des prés pousse : prairies humides, landes (plutôt mésophiles ou humides), molinaies.

→ Repérez les succises (fleur bleue en pompon aux feuilles basales elliptiques) en septembre.

→ Vérifiez en même temps, si les succises sont colonisées par des chenilles ou non. Septembre est le meilleur mois pour repérer les succises en fleur et les colonies bien développées.

→ Comptez le nombre de colonies par parcelle et mentionnez ce chiffre sur un plan. Plan sur lequel vous tracez également la zone prospectée en situant les différentes stations de succises même si elles ne sont pas colonisées. Envoyez vos données au bureau des réserves des monts d'Arrée, 2, place du calvaire, 29410 Le Cloître Saint-Thégonnec, avec : les coordonnées du site de l'observation, la date du repérage, l'utilisation de la parcelle (prairie de fauché, sentier de randonnée à proximité,...) et l'auteur.

→ Si vous connaissez d'ores et déjà des stations sur lesquelles des chenilles ont été signalées, vous pouvez vérifier, en mai-juin, si les papillons sont bien des damiers de la succise. On peut les confondre avec d'autres damiers : le damier du plantain assez commun sur le littoral sud (nid de chenilles sur plantain ; attention aux zones où il y a du plantain et de la succise en mélange),...

Précautions à prendre

- Ne manipulez pas les toiles collectives.
- Ne piétinez pas les feuilles de succise.
- Le damier est protégé et inscrit à l'annexe II de la directive « Habitat ».

**D'avance, nous vous remercions
de votre contribution.**

Bernard Illiou recueille toujours vos données pour enrichir l'atlas des papillons de jour de Bretagne. Bernard Illiou, La Ville Glabriel, 56120 Guegon. Tél. 02 97 75 67 64. Courriel : Bernard.Illiou@wanadoo.fr



Le damier de la succise (*Euphydryas aurinia*)

est un papillon d'environ 5 cm d'envergure, brun, orange et crème, qui pond en mai-juin sur les feuilles basales de la succise des prés. À partir du mois d'août, les chenilles tissent une toile collective dans laquelle elles vivent. Cette toile, de même consistance que celle de la toile d'une araignée de maison (type tégénaire) se déplace de pied de succise en pied de succise, au gré des besoins alimentaires des chenilles. Derrière le cocon neuf, les restes de toiles sales de crottes et d'exuvies de chenilles signalent la colonie. Les feuilles de succises consommées se fanent et brunissent. À ce stade, les larves sont gris foncé et ne dépassent pas 1,5 cm. À partir d'octobre, les chenilles tissent une toile d'hivernation, plus solide, à l'abri de la végétation. Elles en resurgissent aux mois de mars-avril pour mener une vie erratique jusqu'à la nymphose (en mai), suivie de l'émergence des adultes en mai-juin. Si les damiers adultes ne se nourrissent pas de succise, ils restent à proximité de ces plantes pour y pondre.

Solaire pas cher !

François de Beaulieu
Secrétaire général de Bretagne Vivante-SEPNB

Le chauffe-eau solaire individuel est encore loin d'être une banalité en Bretagne. Pourtant, les aides à l'installation peuvent largement dépasser ce que l'on imagine.

Informations et contacts

Les aides de l'ADEME et de la Région peuvent facilement être obtenues en passant par l'Espace Info Énergies le plus proche de chez vous (0 820 820 466 en Bretagne).

Se renseigner auprès de votre commune ou de votre communauté de communes ou d'agglomération, car celles-ci attribuent parfois également des aides aux particuliers

<http://www.ademe.fr/bretagne/>

<http://www.anah.fr/>

Au début de l'année 2005, il y avait un peu moins de 550 chauffe-eau solaires individuels en Bretagne. Compte tenu de l'importance et de l'extension du parc immobilier individuel dans la région, on ne peut qu'être inquiet de la faiblesse du chiffre. Or, de la dynamique du marché dépend l'implication des professionnels et la baisse des coûts.

Pour beaucoup, le temps de retour sur investissement semble excessivement long. C'est ignorer d'une part la hausse prévisible du coût des énergies fossiles comme de l'électricité, et d'autre part les aides importantes dont il est possible de bénéficier. C'est aussi négliger le retour sur investissement en matière de lutte contre l'effet de serre. Il ne suffit pas d'attendre que les États-Unis et la Chine s'inquiètent de développement durable pour travailler à la recherche de solutions.

Un chauffe-eau solaire qui ne coûte pratiquement rien !

Tout propriétaire de son domicile peut faire installer un chauffe-eau solaire dès lors que sa toiture, sa terrasse ou son jardin s'y prêtent. Pour 4 m² et un ballon Inox de 200 litres, le coût est d'environ 4500 euros TTC. Il bénéficiera d'une aide du Conseil régional (460 euros) et d'un crédit d'impôt de l'État remplaçant l'ancienne prime de l'ADEME. On notera que le calcul du crédit d'impôt de 40 % s'effectue sur le matériel TTC, déduction faite des aides financières imputables sur le matériel.

Mais il y a mieux : tout propriétaire d'un logement qu'il loue dans un cadre conventionné peut obtenir des financements complémentaires cumulables de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat (ANAH). Cette aide est un pourcentage variable sur les travaux de rénovation et une prime de 900 euros sur l'objectif développement durable. Une aide spéciale de l'ADEME aux propriétaires bailleurs peut s'ajouter.

Avouons-le, il y a quelques obstacles à surmonter : il faut remplir des dossiers, prendre des rendez-vous et, quand tout est posé, l'installateur n'attend pas le versement des aides pour réclamer son dû. Il faut donc prévoir un peu de trésorerie !

Cependant, avec un coût pour le propriétaire inférieur à 500 euros, l'argument du prix excessif du solaire ne tient guère, et chaque locataire peut inciter son bailleur à signer un protocole de Kyoto ou un Agenda 21 d'immeuble. Les occupants se donnent des objectifs de baisse des charges générales (exemple : descendre par l'escalier au lieu de prendre l'ascenseur qui, comme son nom l'indique, est fait pour monter), tandis que le propriétaire leur apporte une diminution des factures liées au chauffage de l'eau. ■



Installation d'un chauffe-eau solaire sur de l'habitat ancien à Morlaix

Lancement de produits bancaires solidaires "nature-environnement" avec le Crédit Coopératif

France Nature Environnement (FNE) et ses associations membres, dont Bretagne Vivante-SEPNB, se sont engagées dans un partenariat avec le Crédit Coopératif pour plusieurs raisons : nécessité de trouver de nouvelles ressources financières au moment où les aides de l'État sont en baisse constante et où le milieu associatif est en grande difficulté, volonté des associations de protection de la nature de diversifier leurs financements pour être moins dépendantes de l'argent public, et donc de l'État ou des collectivités, le tout en étant vigilant sur la nature des partenaires privés. Le Crédit Coopératif a été retenu car c'est une banque qui accueille déjà de nombreuses associations de protection de la nature et ne travaille pas dans les paradis fiscaux (étude UFC - Que Choisir). Il a une forte expérience des produits bancaires «solidaires», avec plusieurs autres associations et est labellisé «Finansol» pour ses produits bancaires solidaires.

Deux produits bancaires sont ainsi proposés aux particuliers. La carte bleue « agir », une carte bleue normale, mais avec deux particularités : lors de la souscription de la carte par le client, 3 euros sont versés par le Crédit Coopératif à FNE (et non par le titulaire de la carte) et à chaque retrait d'argent dans un distributeur (et non lors d'un paiement par carte), le Crédit Coopératif verse 0,06 euros à FNE (et non le titulaire de la carte). Le livret d'épargne «agir», c'est un livret au taux du livret A + 1 % (soit 3,25 % d'intérêts). Les intérêts nets (impôts déduits) sont divisés en deux : 50 % pour le titulaire du livret, 50 % reversés à FNE. Si le titulaire est redevable de l'impôt sur le revenu, les 50 % reversés à FNE sont considérés comme un don à FNE et donnent droit à une réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur de ce don. Un fonds national est créé pour recueillir l'argent collecté dans cette opération. Trois usages en seront faits : labellisation de projets des associations fédérées et aide financière à leur réalisation, interventions ciblées d'intérêt fédéral, frais de gestion de l'opération par FNE pour 10 % maximum des fonds. ■

Pour tous renseignements, rendez-vous sur le site internet de l'association

www.bretagne-vivante.asso.fr

N° AZUR 0810 63 44 44 (coût d'un appel local)



Sylvie Lecadet

Lancement de l'opération à Rennes, le 6 avril 2005 : de gauche à droite Alain Thomas (Bretagne Vivante-SEPNB), Christine Gilloire (FNE), Jérôme Henry (Crédit coopératif), Roger Gicquel (un des parrains de l'opération) et Michel Merceron (Eau et Rivières de Bretagne).

FNE est la fédération nationale des associations de protection de la nature depuis 1968. Elle regroupe plus de 2000 associations de toutes dimensions (fédérations ou associations nationales, régionales, départementales ou locales), et sur tout le territoire.

En sont membres en Bretagne :

- Bretagne Vivante-SEPNB,
- Eau & Rivières de Bretagne,
- la FAPEN,
- Vivarmor Nature,
- l'Umivem
- et Environnement 56.



Lettres de démotivation

Si la protection de la nature est l'objet statutaire de Bretagne Vivante-SEPNB, l'association ne peut être indifférente aux dimensions sociales et humaines de son activité. Au-delà des difficultés rencontrées pour pérenniser les emplois-jeunes, elle ne peut rester insensible à la détresse qui remonte vers elle.

François de Beaulieu
Secrétaire général de Bretagne Vivante-SEPNB

Avec la fin des emplois-jeunes, ce sont des centaines de salariés qualifiés et expérimentés qui se sont trouvés remis sur le marché du travail dans un domaine où l'offre de postes est très largement inférieure à la demande. Or, malgré cela, les formations liées à la gestion et la protection de l'environnement continuent de produire chaque année leur lot de diplômés. Beaucoup de ces BTS ont été une planche de salut pour les lycées agricoles désertés par leur public traditionnel. Des bacheliers passionnés par la nature y voient une perspective idéale pour concilier leur vie professionnelle et leurs goûts. À l'université, les DESS en environnement apportent le même espoir pour ceux qui se sont engagés dans des études longues.

Un poste pour six cents candidats

Faut-il s'étonner dans ces conditions si un Conservatoire régional d'espaces naturels a reçu plus de six cents CV pour un CDD proposé à des titulaires de BTS ? Faut-il s'étonner si les DESS ne trouvent

même plus de stages dans les associations et les bureaux d'études ?

Quand, en novembre 2004, les représentants de Bretagne Vivante-SEPNB ont rencontré Monsieur Lepeltier, ministre de l'Écologie, ils ont attiré son attention sur cette situation plus qu'inquiétante. Celui-ci a alors évoqué le projet en gestation qui devait apporter des aides pour l'emploi "des jeunes scientifiques diplômés". Mais il semble bien que seules les entreprises vont bénéficier des aides de l'État afin d'embaucher les diplômés qui leur font défaut pour, en particulier, se mettre aux normes environnementales. Ni les associations, ni les naturalistes n'y trouveront leur compte.

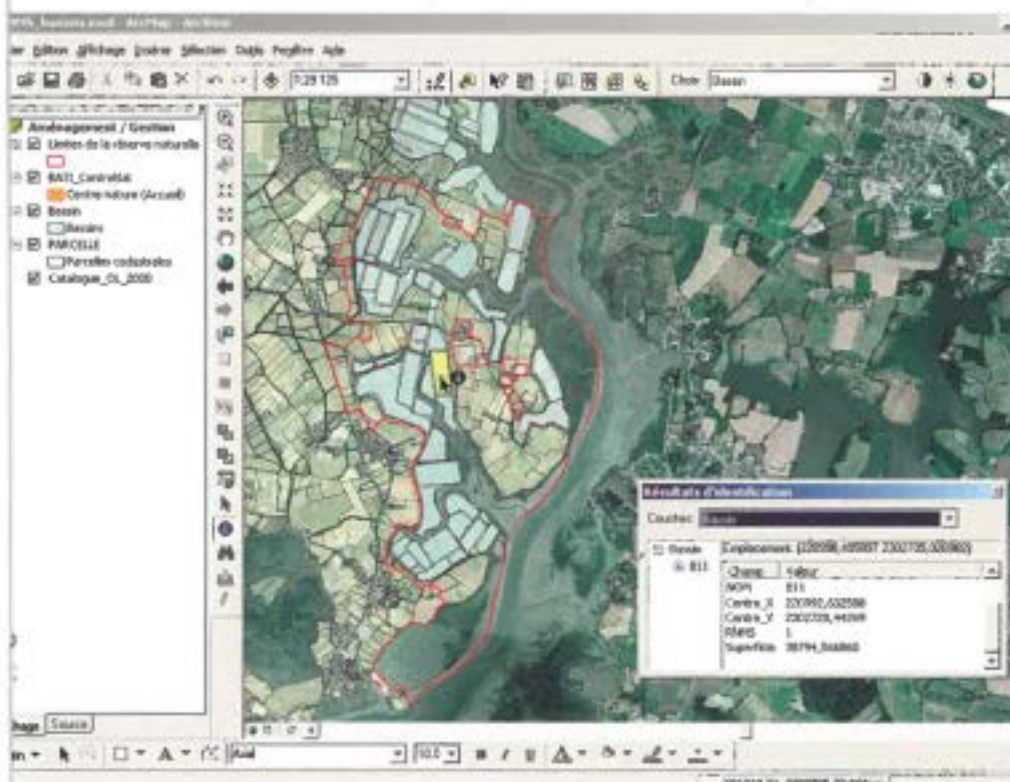
En novembre 2004, Bretagne Vivante-SEPNB a rendu publique une offre d'emploi pour un poste assez spécialisé de cartographe (SIG). Elle a reçu dans le mois qui a suivi environ deux cents CV. Dix candidats ont été sélectionnés pour des entretiens, et il a été difficile de les départager compte tenu des qualités des uns et des autres. L'ensemble des personnes qui avaient postulé ont reçu un courrier leur expliquant pourquoi elles n'avaient pas été retenues.

Un choix parmi les réponses reçues vaudra tous les discours sur la situation actuelle des diplômés, jeunes ou pas, avec ou sans expérience, à la recherche d'un emploi.

Formations cannibales

Presque tous les courriers commencent par ce type de formule : « Je tenais à vous remercier d'avoir pris le temps d'examiner toutes les candidatures et surtout d'y avoir répondu, même lorsque ceci était négatif. En effet, c'est assez rare d'avoir des retours aux lettres de candidatures, et c'est encourageant de voir qu'il y a des structures comme la vôtre qui répondent. » (Graziella P.) Nous ne citerons donc qu'une seule variante. « À la lecture de votre réponse, j'avais envie de vous remercier. J'apprécie votre justification et vos explications sur la manière dont est réalisé le recrutement, ainsi que votre compréhension quant à la position actuelle des chercheurs d'emploi en SIG et environnement. » (Élodie D.)

Certains correspondants n'hésitent pas à nous proposer une véri-



Les SIG (Systèmes d'informations géographiques) permettent notamment de donner une vision géographique et synthétique des informations naturalistes et d'aménagement du territoire pour en optimiser la gestion.

table analyse de leur situation : « À la fin des années 1990, le développement des SIG était rapide, sachant que des besoins naissaient, voire explosaient (par exemple en environnement, en aménagement du territoire, pour la numérisation du cadastre). Puisqu'il y avait trop peu de géomaticiens opérationnels à ce moment-là, les formations ont été multipliées à un rythme effréné de 2000 à nos jours. En même temps, il y a une "cannibalisation" des formations entre elles, les spécialistes en SIG détenant désormais un diplôme allant de la licence professionnelle (bac + 3) au master (bac + 5), sans compter les innombrables DESS (bac + 2) ! Parallèlement, et depuis plus de 2 ans, la morosité économique a limité les embauches dans le secteur privé, tandis que le public (et notamment les collectivités territoriales) s'est de plus en plus fermé à l'embauche de contractuels. Il reste certes les concours externes, mais particulièrement durs à décrocher sans déjà être un "contractuel confirmé"... En outre, un géomaticien a du mal à se positionner car on lui demande souvent trop de compétences variées (il devrait être à la fois géomati-

ciens, informaticien, spécialiste des déchets, juriste, dessinateur DAO, etc.). Enfin, il n'y a presque que de courts CDD qui ne permettent jamais d'acquérir une expérience significative : le candidat se beurtera donc à un employeur qui privilégie - à juste titre peut-être - une expérience d'au moins trois à quatre années. » (Mathieu S.)

Le gâchis

D'autres nous disent toute leur inquiétude : « Je ne sais plus ce qu'il faut faire aujourd'hui pour trouver un emploi dans la gestion des systèmes naturels... J'ai 29 ans, de l'expérience, une certaine maturité, des études (en écologie, bases de données, SIG...) et encore de la motivation pour mettre mon énergie au service de la protection de l'environnement. Que demander de plus ? Tant de potentiel pour le bien-être des hommes et de la planète, tant d'énergie qui reste inutilisée simplement du fait d'un désintérêt de nos dirigeants politiques (...). À mon niveau, en tant que simple chômeur, je ne peux que crier ma déception et mon

impuissance face à un écran d'ordinateur. Et nous sommes nombreux ainsi, à désespérer, ou plutôt à espérer que les mentalités changent. On aimerait bien pouvoir participer à cette prise de conscience "verte" collective, mais seuls, isolés, on ne peut que guetter les rares offres d'emploi sur le Net pour enfin devenir acteurs. Le bénévolat ne nourrit pas son homme. (...) Je suis triste et très inquiet pour tous ces jeunes qui sortent de la fac sans expériences, prêts à "sauver la planète", et qui doivent déprimer et se décourager en voyant ces vieux (dont je fais partie), ces aînés qui, malgré tous leurs beaux diplômes et leur expérience, ne sont même pas en mesure de trouver un emploi payé au SMIC... Quel gâchis ! » (J.A.)

L'avenir est-il solvable ?

La France va donc manquer d'infirmières et de médecins tout en ne sachant que faire des géomaticiens, animateurs nature, gestionnaires de milieux formés dans ses écoles et ses universités... Ce ne sont que les deux faces caricaturales d'une même négligence. Dans les deux cas, il s'agit de couvrir des besoins dont l'intérêt reste très secondaire pour l'économie marchande. La santé et un environnement de qualité sont d'abord affaire de prévention, de concertation, et on voudrait les réduire à l'achat de médicaments réparateurs et de vacances, dans des espaces plus ou moins préservés. La vérité est sans doute que, pour certains, l'avenir de l'humanité n'est pas solvable.

Si nous tentons de mettre un peu de compréhension dans la façon dont nous faisons face aux multiples demandes d'emploi qui nous parviennent, qu'on ne compte pas sur nous pour les laisser penser un seul instant qu'ils n'ont pas leur place dans un monde qui doit impérativement préserver la biodiversité et pour ne pas les encourager à se battre contre l'injustice qui leur est faite. ■

Les réserves de nature

ouverture au public - été 2005



Bretagne Vivante - SEPND, siège
186 rue Anatole France - BP 63121
29231 Brest cedex 3
Tél : 33 (0)2 98 49 07 18 - Fax : 33 (0)2 98 49 95 80
Courriel : bretagne-vivante@bretagne-vivante.asso.fr
Internet : www.bretagne-vivante.asso.fr

Pour toutes nos sorties : vêtements adaptés, bottes ou chaussures de marche et vêtements de pluie sont recommandés

1 / RENNES ET ILE-ET-VILAINE : LITTORAL ET PAYS BOISÉ (35)



L'île des Landes accueille une des plus grandes colonies d'oiseaux marins d'île-et-Vilaine : cormoran huppé, goéland marin, brun et argenté... Venez les découvrir à partir de la pointe du Groûin, à Cancale.

En d'autres sites, découvrez également oiseaux, insectes et chauves-souris, ces habitants discrets des landes, forêts et autres milieux naturels.

Informations pratiques

Sorties à la pointe du Groûin : tous les samedis matin, de 10h à 11h (sauf mauvais temps)
Sorties à la pointe du Groûin : tous les samedis matin, de 10h à 11h (sauf mauvais temps)
Informations, tarifs, réservation et programme de la réserve : www.bretagne-vivante.asso.fr
Tél : 02 98 49 07 18 ou par mail : info@bretagne-vivante.asso.fr
Partenaires : Conservatoire d'Île-et-Vilaine

2 / LES RÉSERVES DES MONTS D'ARRÉE (29)



Les animateurs des monts d'Arrée vous invitent à découvrir les landes du Cragou, à guetter les chevreuils au soleil couchant, à suivre les traces du castor et vous guident à travers la tourbière du Venec, parmi les plantes carnivores, les herbes d'oubli...

Informations pratiques

Sorties à la pointe du Groûin : tous les samedis matin, de 10h à 11h (sauf mauvais temps)
Sorties à la pointe du Groûin : tous les samedis matin, de 10h à 11h (sauf mauvais temps)
Informations, tarifs, réservation et programme de la réserve : www.bretagne-vivante.asso.fr
Tél : 02 98 49 07 18 ou par mail : info@bretagne-vivante.asso.fr
Partenaires : Conservatoire d'Île-et-Vilaine

3 / L'ÎLE MOLÈNE : LA RÉSERVE NATURELLE D'IROISE (29)



La réserve naturelle d'Iroise abrite des espèces d'un grand intérêt patrimonial qu'il faut protéger et gérer afin de les préserver ; l'accès à ses îlots est donc réglementé. Découvrez ce milieu à travers la muséographie de la maison de l'environnement insulaire de l'île de Molène.

Informations pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 98 49 07 18
Sorties à la pointe du Groûin : tous les samedis matin, de 10h à 11h (sauf mauvais temps)
Sorties à la pointe du Groûin : tous les samedis matin, de 10h à 11h (sauf mauvais temps)
Informations, tarifs, réservation et programme de la réserve : www.bretagne-vivante.asso.fr
Tél : 02 98 49 07 18 ou par mail : info@bretagne-vivante.asso.fr
Partenaires : Conservatoire d'Île-et-Vilaine

4 / LA RÉSERVE DU CAP SIZUN (29)



Paysages grandioses façonnés par les éléments et splendeur de la lande sauvage vous attendent sur cet espace naturel proche de la pointe du Raz. Venez découvrir cet ensemble de falaises et d'îlots, où viennent nicher de nombreuses espèces d'oiseaux marins (guillemot, fulmar boréal, mouette tridactyle...).

Un livret de découverte de la réserve est remis à chaque visiteur.

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 98 19 11 11 - tourisme-breizh.com/visiter/bretagne-vivante/visiter/visiter-cap-sizun/
 Tarifs préférentiels : adhérents Bretagne Vivante SEPMB, associations d'écologie, scolaires et étudiants
 Enfants moins de 12 ans accompagnés : gratuits
 Possibilité d'accueil de groupes sur réservation, location de jumelles, longues-vues à disposition
 Partenaire : DPEB Bretagne, Région Bretagne, Comité général du Tourisme, comitons de Bretagne (29)

5 / LA NATURE AUTOUR DE BREST ET QUIMPER (29)



Communauté urbaine de Brest

Tout l'été, les animateurs de Bretagne Vivante-SEPMB vous invitent à des animations nature gratuites pour découvrir les milieux naturels.

Ville de Quimper

Les 5 et 19 juillet : les vasières de Toulven (10 h, parking centre équestre Kerhuelia, route de Bénodet, à Quimper).
 Les 12 et 26 juillet : la tourbière et la baie de Kerogan (10 h, parking Aquarive, Quimper)

Renseignements pratiques

Quimper : Contacter Bruno Féré, animateur nature Bretagne Vivante-SEPMB, 06 84 48 16 35 ou : Office du tourisme et syndicat d'initiative de Quimper ou 02 98 22 54 92
 Possibilité d'accueil de groupes sur réservation
 Partenaire : Comité général du Tourisme, Office du tourisme et syndicat d'initiative de Quimper, ville de Quimper, Communauté urbaine de Brest (29)

6 / LA CORNOUAILLE SUD ET LA RÉSERVE NATURELLE DE SAINT-NICOLAS-DES-GLÉNAN (29)



Des sorties nature vous sont proposées à la journée ou à la demi-journée : site protégé de Trévignon, rivières de l'Aven, les petites plantes des falaises... Même les enfants ont leur programme ! Venez également découvrir l'île de Saint-Nicolas-des-Glénan et son narcisse endémique qui fleurit au printemps. Maison du littoral de Trévignon, à Trégunc, entre Concarnau et Pont-Aven (29) : exposition naturaliste, entrée libre.

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 98 36 17 77
 Tarifs préférentiels : adhérents Bretagne Vivante-SEPMB, associations d'écologie, scolaires et étudiants
 Possibilité d'accueil de groupes sur réservation et prêt de jumelles
 Site internet : www.saint-nicolas-des-glenan.com
 Partenaire : SEPMB Bretagne, Comité général du tourisme, Région Bretagne, Comité départemental du tourisme, Communauté de communes Concarnau, comitons de Bretagne (29), Communauté du littoral, Office du tourisme et syndicat d'initiative de Concarnau, Maison du littoral, Association et Trégunc

7 / LES OISEAUX DES MARAIS DU GOLFE DU MORBIHAN (56)



En bordure du golfe du Morbihan, venez découvrir les oiseaux sauvages des salines, des marais et des prairies humides au cœur de la Réserve Naturelle des marais de Séné et de la réserve de Pen en Toul.

À Séné, des visites guidées sont proposées tous les jours avec expositions, projection vidéo, observatoires, jumelles et longues-vues mis à disposition.

Balades nature un jour par semaine à Pen en Toul, l'île d'Arz, Séné et la presqu'île de Rhuy.

Renseignements pratiques

Informations, tarifs, réservations et programmes détaillés des balades nature : 02 97 40 42 75
 Tourist : www.senecote.com - Site internet : www.morbihan.com
 Possibilité d'accueil de groupes sur réservation et personnel à mobilité réduite
 Partenaire : DPEB Bretagne, Comité général du Morbihan, Comité général du Morbihan, comitons de Bretagne (56)

8 / LES ÎLES DU MORBIHAN (56)



Belle-Île-en-Mer et la réserve de Koh Kastell

Sur la côte sauvage de Belle-Île, la réserve de Koh Kastell vous invite à faire connaissance avec ses hôtes marins : goéland brun, mouette tridactyle et fulmar boréal.

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : Bretagne Vivante Belle-Île, quartier Vieux-Boulogne, 56100 Le Palais, 06 72 97 81 25
 Tarifs préférentiels : adhérents Bretagne Vivante-SEPMB, associations d'écologie, scolaires et étudiants
 Enfants moins de 12 ans accompagnés : gratuits - Possibilité d'accueil de groupes sur réservation

Île de Groix et la Réserve Naturelle François Le Bail

Sur l'île de Groix, une remarquable Réserve Naturelle géologique vous attend. Initiez-vous également à des thèmes variés liés à la faune, à la flore du bord de mer...

Renseignements pratiques

Maison de la réserve François Le Bail à Groix, quartier Gite - Informations, animations et programmes détaillés des visites sur l'île de Groix : 02 97 36 25 47 - Tarifs préférentiels : adhérents Bretagne Vivante-SEPMB, associations d'écologie, scolaires et étudiants
 Enfants moins de 12 ans accompagnés : gratuits - Tourist : www.vallée-de-groix.com/bretagne-vivante/visiter/visiter-isle-de-groix/
 Partenaire : DPEB Bretagne, Comité général du Morbihan, comitons de Bretagne (56)

9 / LES OISEAUX DE LA MANDINE À BOUGUENAI (44)



Venez découvrir les nombreuses espèces d'oiseaux de cette zone humide des bords de Loire. Les observatoires vous recevront été comme hiver ! En été, vous pourrez contempler hérons (cendrés, pourprés, aigrettes garzettes, bihoreaux gris), martins-pêcheurs, limicoles, foulques, grèbes castagneux...

Renseignements pratiques

Informations, tarifs et réservations : 02 40 10 11 44 - Tourist : www.bretagne-vivante.com/bretagne-vivante/visiter/visiter-mandine/ - Accessible aux personnes à mobilité réduite
 Possibilité d'accueil de groupes sur réservation
 Partenaire : comitons de Bretagne (44)

L'industrie du mensonge



Je ne devrais pas vous le dire, car je vis de ce métier, mais le journalisme se porte honteusement mal. Honteusement, ce n'est certes pas la première fois dans son histoire, vous le savez tous, mais les temps présents sont réellement calamiteux.

Pour le dire (trop) vite, nous sommes passés des ordonnances de 1944 - l'euphorie de la Libération créait une presse enfin délivrée des liens avec l'industrie - au culte permanent de la marchandise. Des secteurs essentiels appartiennent déjà aux philanthropes Lagardère et Dassault, fabricants d'armes, ou à Bouygues, roi du béton. À quelques exceptions, l'acte d'achat volontaire du lecteur est devenu second. Ce qui prime, c'est la vente d'espaces qui devraient pourtant être réservés à l'information. Bienvenue dans le monde de la bagnole, du pétrole et de ses dérivés, des lessives, du plastique, des objets inutiles et coûteux, place au gaspillage sans limites.

La pub n'est-elle pas l'industrie du mensonge ? Et le moins qu'on puisse écrire, c'est qu'elle n'est pas l'amie de la nature. Arrêtons-nous sur deux exemples. Le premier, à l'heure où je vous écris, donne lieu à un procès. D'un côté, l'industrie des pesticides, ou plutôt son faux-nez, l'Union des industriels de la protection des plantes (UIPP). De l'autre, des associations qui lui reprochent d'avoir lancé en février une campagne de publicité géante dans la presse, qui devrait durer six mois. À main droite, un système, des millions d'euros, une presse toujours plus dépendante. De l'autre, nous. Nous, qui savons bien quel poison infernal est caché dans la chimie de synthèse. Nous tous réunis : combien de divisions ?

Le second exemple vous a peut-être échappé. Greenpeace a révélé, s'appuyant sur le travail d'un laboratoire néerlandais, que la presque totalité des grands parfums contient des produits inquiétants. Notamment des esters de phthalate et des muscs de synthèse. Ces molécules s'attaquent tantôt à l'ADN, tantôt aux spermatozoïdes ou à notre système hormonal.

Et ? Nos journaux, écrits ou télévisés, auraient dû consacrer gros titres et copieux dossiers à cette incroyable dégradation de nos conditions de vie. Au lieu de quoi (presque) rien. Je ne vous ferai pas l'injure de vous proposer une conclusion, tant elle est évidente. À quand la révolte ?

Fabrice Nicolino